



Contexte

Le plan Loire grandeur nature

Un cadre privilégié pour l'eau, les espaces, les espèces

Le principe d'un plan d'aménagement global de la Loire est né des conflits autour des projets de barrage destinés à la lutte contre les inondations, réactivés après les crues de 1980 en Haute-Loire.

De cette phase d'opposition, est ressortie la volonté de privilégier une gestion globale et concertée de la Loire en ne cherchant pas à dompter le fleuve et en rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités, associations environnementales et usagers). Progressivement le plan Loire s'est ainsi attaché à concilier la prévention contre les inondations avec d'autres enjeux comme la préservation des milieux naturels, la mise en valeur du patrimoine culturel et paysager, ou le développement des actions de connaissance et de recherche. Le plan Loire grandeur nature est actuellement dans sa troisième phase (2007-2013). Il concerne le bassin hydrographique de la Loire qui représente un cinquième du territoire de la France.

► 1994-1999 : les débuts

Le premier plan Loire grandeur nature a été initié lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 4 janvier 1994. Il se donnait trois objectifs majeurs :

- protéger les populations face aux risques d'inondations ;
- restaurer le lit de la Loire et améliorer la gestion des ressources en eau ;
- restaurer la diversité écologique des milieux et mettre en valeur le patrimoine ligérien.

Concrétisé par une convention publique entre l'État, l'Établissement public Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne et intégré dans les actions des contrats de Plan 1994-1999, ses objectifs ont donné lieu à de nombreuses réalisations.

► Place des enjeux eau, espaces, espèces

Ces enjeux se retrouvent notamment dans les projets concernant l'alimentation en eau des hautes vallées de l'Allier et du Cher avec en particulier la réalisation durant cette période du barrage de Naussac 2. Le rétablissement de la libre-circulation des poissons migrateurs était un des autres objectifs majeurs, tout comme le développement d'actions sur les annexes hydrauliques.

Aux côtés du plan Loire, la protection et la reconstitution de milieux naturels ont surtout trouvé leur place dans un programme LIFE Loire nature de 7,9 millions d'euros porté par les réseaux associatifs (Conservatoires d'espaces naturels, WWF et LPO). Ce programme a permis d'expérimenter différentes actions (acquisitions de berges érodables, réhabilitation de carrières, gestion pastorale de prairies inondables...).



► 2000-2006 : une dimension territoriale renforcée

Ces bons résultats encouragent le préfet coordinateur de bassin à associer les régions concernées à une nouvelle phase du PLGN : lors du comité interministériel du 23 juillet 1999, le Gouvernement retient « le principe d'un programme interrégional Loire grandeur nature pour les années 2000 à 2006 » avec, pour cette nouvelle étape, les trois priorités suivantes :

- la sécurité des populations face au risque inondation ;
- l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées ;
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes.

Ce programme est inscrit dans les contrats de plan passés entre l'État et sept régions concernées par le bassin versant de la Loire (Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Rhône-Alpes) complétés par une convention cadre État, établissement public Loire et agence de l'eau Loire-Bretagne pour les actions au niveau du bassin.

► Place des enjeux eau, espaces, espèces

Cette seconde phase du plan Loire a permis d'amplifier l'action en faveur des poissons migrateurs, des annexes hydrauliques et des espaces de mobilité des cours d'eau, et de développer des actions spécifiques à chaque région dans le cadre des volets régionaux. Cela s'est également traduit par une intégration du programme Loire nature II (faisant suite au LIFE précédemment cité), avec un développement du nombre de sites et d'acteurs mobilisés. Au total, les 10,5 millions d'euros de ce programme ont permis d'intervenir sur quelque 42 000 hectares de milieux naturels, avec la poursuite d'expérimentations en faveur d'une gestion intégrée du bassin de la Loire.

.../...



La volonté de concilier les aménagements, les usages et la préservation des milieux naturels est au cœur du plan Loire

► 2007-2013 : de nouvelles ambitions avec l'actuel plan Loire

La reconduction du plan Loire pour la période 2007-2013 a été approuvée par le comité de bassin Loire-Bretagne en juin 2006, suite à une large concertation qui a débouché sur un document stratégique interrégional, avec la définition de quatre enjeux majeurs :

- vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents ;
- préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales ;
- faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents un moteur de développement économique ;
- développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve et de son écosystème.

Cette stratégie interrégionale a également souhaité une accélération et une amplification dans la conception et dans la mise en œuvre des actions. Elle a choisi aussi de privilégier l'innovation, l'exemplarité et la reproductibilité, ainsi que le confortement et la valorisation des acquis et actions antérieurs.

Le plan Loire 3 repose sur un contrat de projets interrégional Loire (CPIER) signé entre l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Établissement public Loire et les neuf régions du bassin (Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes), avec un budget total de 265 millions d'euros.

Il s'appuie également sur un soutien financier de l'Europe à hauteur de 33,8 millions d'euros dans le cadre d'un programme opérationnel FEDER Loire.

Cette nouvelle phase du plan Loire s'est également traduite par un renforcement de sa gouvernance afin de bien identifier le rôle de chacun en matière décisionnelle et de prolonger le partenariat issu du document stratégique. Plusieurs instances ont été créées à cet effet : des comités régionaux, un comité de gestion et une conférence des acteurs à l'échelle du bassin.

Autre innovation du plan Loire 2007-2013, un conseil scientifique regroupant des scientifiques ligériens, nationaux et internationaux assiste les partenaires du plan Loire en particulier pour l'émergence d'une recherche de qualité.

La mise en œuvre opérationnelle des actions est déclinée au travers de six grands volets d'intervention ou plates-formes animées chacune par un pilote. Il s'agit de cinq plates-formes thématiques complétées par une plate-forme territoriale sur l'estuaire.

Plate-forme	Pilote désigné
Prévention des inondations	Établissement public Loire
Ouvrages domaniaux de l'État et sécurité	État (DREAL de bassin)
Eau, espaces, espèces	Agence de l'eau Loire-Bretagne avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Valorisation du patrimoine et développement durable	Région Centre
Recherche, données, information	Établissement public Loire
Développement spécifique estuaire	GIP estuaire

► Place des enjeux eau, espaces, espèces

Les enjeux concernant la ressource en eau et la biodiversité s'inscrivent principalement dans le cadre de la plate-forme « eau, espaces, espèces ».

Ces enjeux sont également pris en compte par d'autres plates-formes :

- la plate-forme « recherche, données, informations » soutient des travaux de recherche et des démarches de consolidation de données sur la biodiversité ;
- la plate-forme « patrimoine et développement durable » pour des actions de sensibilisation,
- la plate-forme « ouvrages domaniaux et sécurité » sur des enjeux de gestion multifonctionnelle du lit ;
- la plate-forme « estuaire » pour des actions de connaissance et de restauration de ce territoire clé du bassin.



La plate-forme « eau, espaces, espèces » du plan Loire grandeur nature

La plate-forme « eau, espaces, espèces » du plan Loire 3 (2007-2013) vise à répondre aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau, déclinés par le Sdage Loire-Bretagne (2010-2015), et aux enjeux de préservation de la biodiversité et des sites à forts enjeux patrimoniaux identifiés par les politiques nationales et territoriales (Natura 2000, Grenelle de l'environnement, plans d'actions, schémas régionaux et contrats territoriaux...).

Elle cible en particulier les grands objectifs suivants :

- la préservation et la restauration de la fonctionnalité hydrologique et de la continuité écologique des zones humides des têtes de bassin et des corridors fluviaux ;
- la préservation de la diversité biologique des vallées alluviales et des têtes de bassin ;
- la sauvegarde des espèces de poissons grands migrateurs tout en améliorant leur migration.

Cela s'est traduit, par l'identification de sept grandes priorités : têtes de bassin versants, biodiversité, vallées alluviales, espace de mobilité de la Loire et de ses affluents, plantes exotiques envahissantes, poissons grands migrateurs et animation, coordination et sensibilisation/communication.

Au travers de ces priorités, il s'agit de prolonger des actions conduites dans le cadre des phases antérieures du plan Loire, comme en particulier le programme Loire nature qui avait permis d'en initier sur 50 secteurs du bassin. Il s'agit aussi de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs pour déployer la mise en œuvre au sein du bassin la Loire. Enfin, les projets mis en œuvre visent à renforcer l'intégration entre les enjeux eau et biodiversité, en particulier dans le cadre de contrats territoriaux.

La plate-forme est pilotée et coordonnée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Le travail consiste à :

- faciliter l'émergence des projets avec l'adhésion des décideurs gestionnaires et usagers ;
- mettre en cohérence des projets avec les priorités définies à l'échelle du bassin ;

- favoriser les échanges d'informations et la mise en réseaux des expériences en particulier sur les grandes thématiques prioritaires.

Pour la plate-forme « eau, espaces, espèces », 56 millions d'euros d'aides financières ont été prévus sur les six ans du programme, répartis par financeur comme suit : 8 millions d'euros de l'État, 20 millions d'euros de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 4 millions d'euros de l'Établissement public Loire, 21 millions d'euros des Régions, et 3 millions d'euros venant du PO FEDER Loire.

.../...

► Le PO FEDER Loire a souhaité accompagner plusieurs thématiques prioritaires de la plate-forme « eau, espaces, espèces ».

Par ce biais, il s'agit d'impulser une dynamique en soutenant des démarches innovantes, exemplaires et reproductibles sur d'autres sites du bassin de la Loire ou sur d'autres bassins. Avec un soutien financier allant jusqu'à 33 %, voire 40 %, ce dispositif encourage ainsi les maîtres d'ouvrage à s'engager sur les thématiques ou territoires suivants :

- les têtes de bassin ;
- l'espace de mobilité des cours d'eau ;
- les plantes invasives ;
- les poissons grands migrateurs.



Bien que de nombreuses berges soient aménagées, la Loire conserve une image de fleuve sauvage.

Bilan des actions

En réponse aux principaux enjeux identifiés, la plate-forme « eau, espaces, espèces » a permis de créer une forte dynamique en termes de projets mis en œuvre et d'acteurs mobilisés. Depuis 2007, cette plate-forme a en effet validé 207 projets pour un montant total éligible de plus de 60 millions d'euros, avec la mobilisation d'une centaine de porteurs de projets différents.

NB : l'analyse a porté sur les données disponibles au 31-12-2012. Elle a privilégié les projets distincts, avec un regroupement du nombre de dossiers pour les projets qui ont été mis en œuvre sur plusieurs années.

Nombre de projets et de dossiers validés depuis 2007 (Source : FCEN 2012)

	Nombre de projets	Nombre de dossiers	Montant (euros)
2007	53	58	4 669 608
2008	45	63	7 865 486
2009	32	84	11 761 155
2010	24	84	6 821 912
2011	27	88	8 735 047
2012	26	94	20 372 051
Total	207	471	60 225 259

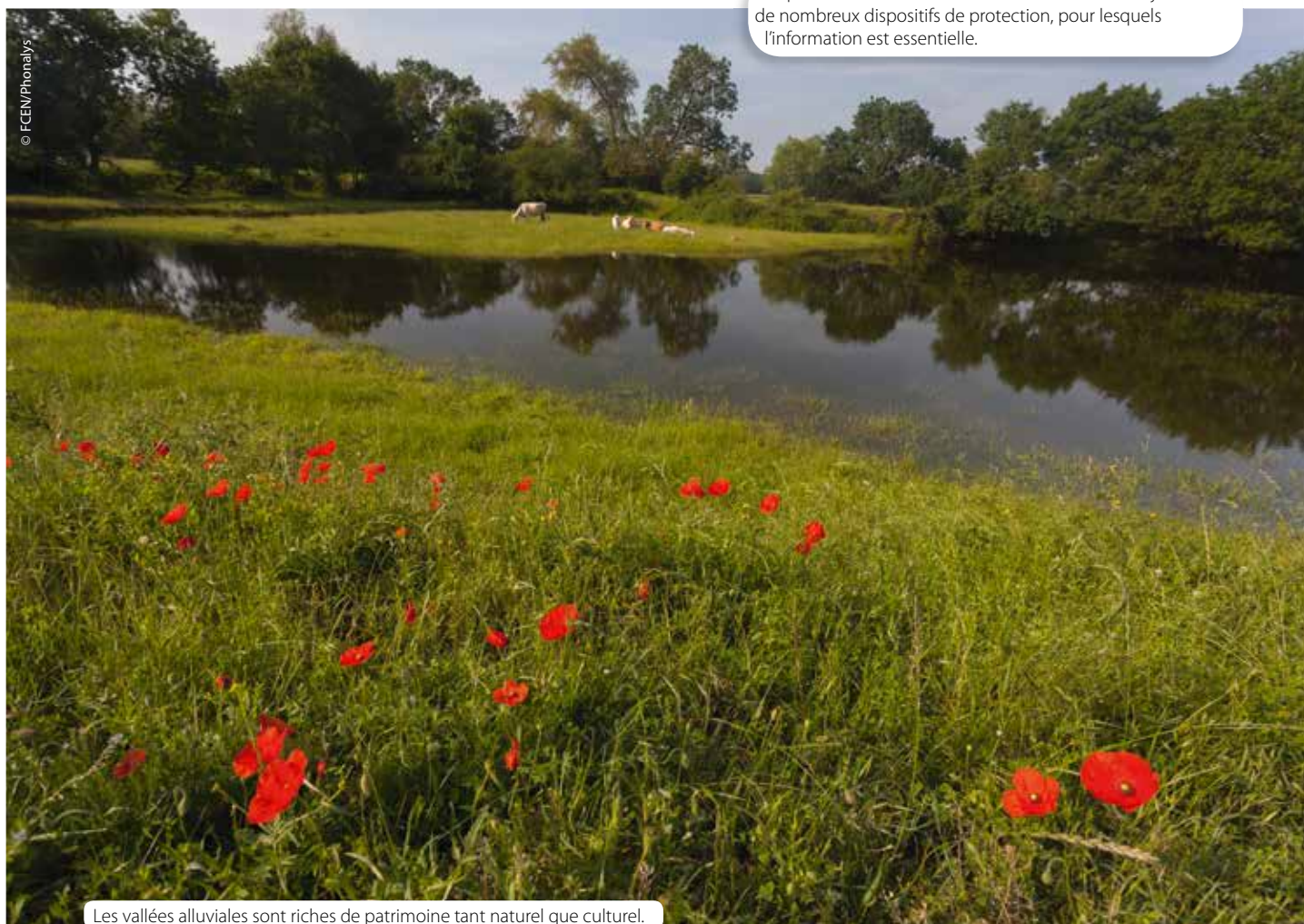
Répartition géographique

Les projets se répartissent principalement sur l'axe Loire, ainsi que le long de l'Allier ou de la Vienne. D'autres affluents sont concernés mais avec un nombre plus limité de projets. Le plan Loire a également permis le développement de projets au niveau des têtes de bassin, en particulier sur les hauts bassins du Massif Central, en Limousin, en Rhône-Alpes et en Basse-Normandie.

Les projets sont principalement situés en régions Auvergne, Centre et Pays de la Loire, avec une prédominance pour la région Auvergne qui accueille 30 % des projets. Ces trois régions représentent 60 % des financements.



Le patrimoine naturel du bassin de la Loire fait l'objet de nombreux dispositifs de protection, pour lesquels l'information est essentielle.



Les vallées alluviales sont riches de patrimoine tant naturel que culturel.



► Répartition des projets selon les thématiques

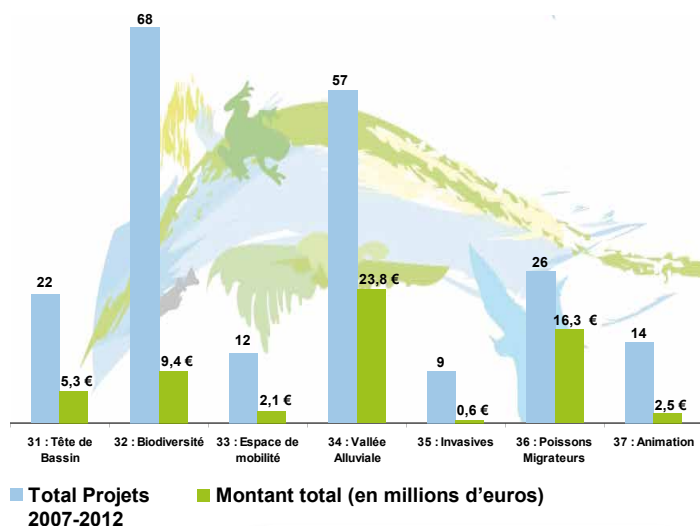
Parmi les grandes priorités définies au niveau de la plateforme, ce sont les volets biodiversité, vallées alluviales, têtes de bassin versant et poissons grands migrateurs qui ressortent en termes de nombre de projets et/ou de montant financier.

Le volet biodiversité (mesure 32), regroupe le plus grand nombre de projets (67) pour environ 16 % du budget global. Il s'agit principalement de l'accompagnement de la procédure Natura 2000 avec au total, 58 sites concernés.

Pour le volet vallées alluviales (mesure 34), le plan Loire accompagne les projets de restauration et de gestion sur les grandes zones humides alluviales en Loire moyenne et aval, et sur les principaux affluents. Il s'agit souvent de programmes globaux dans le prolongement de la deuxième phase du plan Loire (notamment le programme Loire nature). Ils représentent 40 % du budget global.

Le volet poissons grands migrateurs (mesure 36) concerne un nombre relativement restreint de projets (9) mais mobilise la plus grande part des financements, soit 30 % du total. Cette implication financière est liée principalement aux travaux d'amélioration de la transparence migratoire qui sont ciblés sur certains ouvrages structurants comme le barrage de Blois, ainsi qu'au soutien des effectifs de saumon.

Concernant l'espace de mobilité des grands cours d'eau (mesure 33), les projets sont peu nombreux mais ils correspondent principalement à des contrats territoriaux qui sont pluriannuels. À noter le financement de plusieurs projets d'acquisition foncière sur la Loire bourguignonne, l'un des secteurs majeurs de l'espace de mobilité du bassin de la Loire.



Répartition des projets de la plate-forme « eau, espaces, espèces » dans le bassin de la Loire.

► Nature des projets soutenus

Les projets soutenus concernent en premier lieu des programmes opérationnels, c'est-à-dire des programmes globaux (avec études, travaux, suivis...) sur de larges territoires d'intervention qui mobilisent 78 % des budgets. L'animation des sites Natura 2000 tient une place significative avec 20 % des projets.

La plupart de ces projets font l'objet de démarches pluriannuelles qui sont prises en compte dans le cadre de différents types de contrats dont les contrats territoriaux. À ce niveau, la troisième phase du plan Loire a tenu un rôle déterminant pour reconduire des programmes antérieurs ou développer de nouveaux projets, et les inscrire dans la durée. Ces projets représentent plus de 60 % du budget global de la plate-forme et tiennent une place structurante en termes d'acteurs, de sites et d'actions mises en œuvre.

Les projets restants correspondent à des opérations individuelles : projets de restauration ciblés, études, réalisations de documents d'objectifs, suivis, actions de communication/sensibilisation... Ces projets sont moins structurants, mais ils ont permis dans certains cas de préparer des contrats globaux ou d'expérimenter sur des thématiques prioritaires.

► Les porteurs de projets

Les porteurs de projets de la plate-forme sont au nombre de 102 répartis en 55 collectivités, 34 associations, 13 autres organismes publics. (voir liste porteurs de projets de la plate-forme Eau, espaces, espèces, en annexe)

Les collectivités portent moins de projets (75) comparés aux associations (112), mais le budget engagé est équivalent, avec plus de 20 millions d'euros.

Principales collectivités concernées : conseils généraux, communautés d'agglomération, communautés de communes, parcs naturels régionaux, autres syndicats, communes...

Principales associations concernées : Conservatoires d'espaces naturels, délégations régionales LPO, Conservatoire des rives de la Loire et ses affluents, LOGRAMI, Fédération de pêcheurs, CPIE, autres associations...

Autres : DREAL, DDAF, ONF, Établissement Public Loire, GIP Loire Estuaire...

► Les sources de financement

Sur le montant total engagé de 60,2 millions d'euros, 31 millions d'euros proviennent des signataires du Contrat de projet interrégional Loire (État, agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions et Établissement public Loire) soit environ 60 % de l'engagement initial de 52,48 millions d'euros.

Le FEDER Loire a apporté un financement de près de 10 % (5,2 millions d'euros) à 42 démarches d'excellence plurirégionales (107 dossiers) dont 9 pour les têtes de bassin versant, 6 pour l'espace de mobilité, 6 pour les plantes exotiques invasives, 16 pour les poissons migrateurs et 4 pour de l'animation plurirégionale.

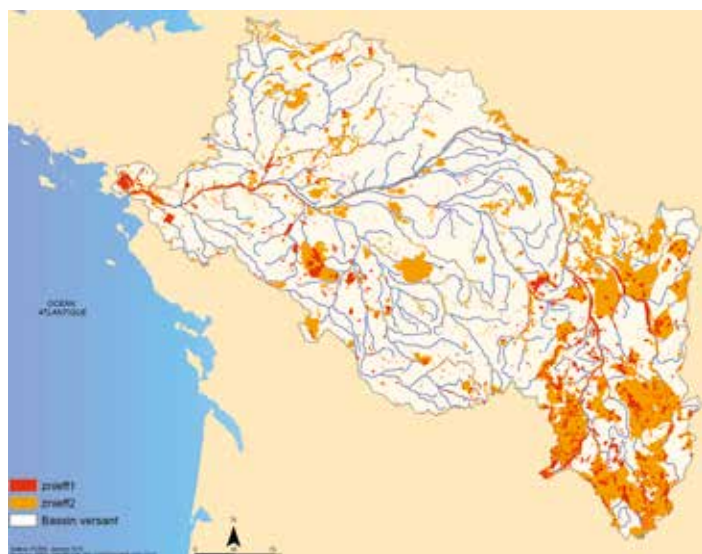
En complément, on peut noter le soutien financier d'autres fonds européens (FEDER Régional, FEADER) à hauteur de 4 %, la participation financière des conseils généraux pour près de 8 %, et une part significative de l'autofinancement qui s'élève à 21 %.

Le patrimoine naturel du bassin de la Loire

Le bassin de la Loire présente une grande variété de milieux naturels et d'espèces remarquables depuis les sources jusqu'à l'estuaire et il comporte de nombreuses aires protégées dont certaines sont emblématiques.

► Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique du bassin de la Loire

Le bassin de la Loire possède un patrimoine naturel riche et diversifié qui a été répertorié dans son ensemble dans le cadre de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) du bassin ligérien avec un total de 3 241 (ZNIEFF 1 et 2). Ces sites représentent environ 25 % de la superficie totale du bassin.



Les vallées alluviales y sont bien représentées avec 20 % de la surface des ZNIEFF 1 du bassin (rappelons que les ZNIEFF 1 sont des territoires correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes), et 12 % des surfaces des ZNIEFF 2. Il est à noter que les vallées de la Loire, de l'Allier, de l'Indre et du Loir sont particulièrement bien prises en compte dans les territoires ZNIEFF, ce qui constitue une reconnaissance de l'état de conservation de territoires qui sont pourtant très convoités.

Les têtes de bassin versant sont aussi bien prises en compte dans les ZNIEFF, et on peut citer en Auvergne, Bourgogne, Orne et Sarthe 863 sites (ZNIEFF 1 et 2 confondus).

Les plus fortes densités de sites ZNIEFF sont situées sur les zones amont du bassin en Auvergne et Rhône-Alpes, et plus à l'aval la Bourgogne, le Centre, et le Nord de la région des Pays de la Loire et l'estuaire.

► Le réseau Natura 2000 du bassin de la Loire

Les sites Natura 2000 sont répartis sur l'ensemble du bassin et suivent la totalité de l'axe « Loire » et de l'axe « Allier » (directives habitats et/ou de la directive oiseaux).

De plus, certains sites Natura 2000, en dehors des axes Loire et Allier, comprennent des zones humides d'importance nationale, voire européenne : Brière, Brenne, Grand Lieu, Basses Vallées Angevines...

Le bassin de la Loire compte actuellement 222 sites SIC (habitats) et 54 sites ZPS (oiseaux) pour une superficie totale de 1 517 926 hectares. C'est donc environ 13 % du bassin versant de la Loire qui est visé pour la mise en œuvre de modes de gestion adaptés aux habitats et espèces concernés, soit légèrement plus que la moyenne nationale (12,4 %) mais moins que la moyenne européenne (18 %).

À l'échelle du bassin, ce sont les têtes de bassin qui comportent le plus fort taux de sites inscrits, avec l'Auvergne, le Limousin, la partie nord des Pays de la Loire. Il y a également bien sûr la zone estuarienne de la Loire ainsi que les vallées alluviales de la Loire, de l'Allier, du Cher et de la Vienne.

Une partie de ces sites en zones alluviales ou correspondant à des zones humides bénéficie d'un soutien financier dans le cadre du Plan Loire, principalement pour l'élaboration et l'animation de documents d'objectifs. Pour la période 2007-2012, cela concerne 58 sites (38 SIC et 20 ZPS) pour une surface de 472 508 hectares (123 017 hectares SIC et 349 491 hectares ZPS).



► Les habitats prioritaires présents dans les sites Natura 2000 du bassin de la Loire

Les zones Natura 2000 du bassin de la Loire (SIC et ZSC confondus) comptent 15 habitats prioritaires différents qui sont représentés dans les sites (sur les 43 habitats prioritaires présents en France). On voit dans la liste ci-dessous que ces habitats sont variés dans le type d'écologie des sites, et que ces habitats se trouvent dans des milieux qui vont de l'estuaire à la montagne.

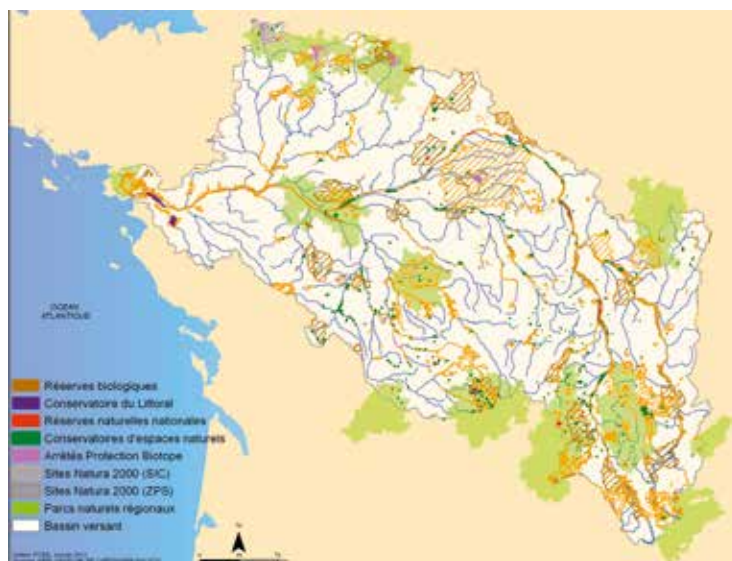
Pour certains de ces habitats, il faut noter que le rôle du bassin de la Loire revêt une grande importance pour l'échelle nationale. Certains de ces habitats sont en effet surtout présents dans le bassin, et leur protection dépend de leur bonne conservation. Certains sites sont particulièrement rares.

Le bassin de la Loire a un rôle significatif pour cinq habitats car les sites représentent au moins 20 % des sites nationaux. Cela concerne des formations de vallées alluviales et cours d'eau (Codes Natura 2000 : 6120, 91E0) ainsi que des formations plutôt de têtes de bassin (6230, 7110, 91D0).

Certains habitats rares sont plus spécifiques des milieux présents dans les vallées de la Loire. En particulier, les milieux qui dépendent de la mobilité de ce grand cours d'eau, comme les pelouses calcaires de sables xériques. Ces formations végétales correspondent au deuxième stade de colonisation des sables du lit de la Loire et dépendent particulièrement de la préservation de la mobilité des cours d'eau. Ces habitats sont donc les premiers touchés par les canalisations et fixations de berges.

Enfin, l'un des habitats les plus rares est le « Pré salé intérieur » (1340) et il ne se trouve en France que dans deux régions : en Alsace et en Auvergne, dans les bassins salifères intérieurs. 60 % des sites Natura 2000 qui le comprennent sont sur le bassin où il est représenté dans six sites dont trois très importants pour cet habitat.

.../...



► Les 15 habitats Natura 2000 prioritaires présents dans le bassin de la Loire

Source : <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

- Lagunes côtières – 1150
- Prés salés intérieurs – 1340
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) – 2130
- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* – 4020
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* – 6110
- Pelouses calcaires de sables xériques – 6120
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) – 6210
- Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* – 6220
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) – 6230
- Tourbières hautes actives – 7110
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davallianae* – 7210
- Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) – 7220
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* – 9180
- Tourbières boisées – 91D0
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) – 91E0



Les espèces d'intérêt communautaire présentes dans les sites Natura 2000 du bassin de la Loire

Ce sont 28 espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux et plantes) qui, d'après les inventaires disponibles actuellement, sont présentes sur les sites Natura 2000 du bassin. Le bassin apparaît avoir un rôle majeur dans la préservation de cinq espèces, que sont la moule perlière, le barbot, le gomphe serpent, le graphodère à deux lignes et l'Unio crassus. En particulier pour le gomphe serpent, les sites Natura 2000 représentent 75 % des sites nationaux, ce qui montre la place prédominante du bassin de la Loire pour la conservation de cette espèce.

On ne recense que quatre espèces d'intérêt communautaire dites « prioritaires », c'est-à-dire des « espèces en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation desquelles l'Union européenne porte une responsabilité particulière ». Il s'agit de trois espèces d'insectes – l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria* ; 1078), le Barbot ou Pique-prune (*Osmoderma eremita* ; 1084 ; espèce en danger d'extinction), et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina* ; 1087 ; espèce vulnérable) – et d'une espèce végétale, l'Angélique à fruits variables ou Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa* ; 1607 ; espèce vulnérable). Compte tenu de leur rareté, le bassin de la Loire accueille une part significative des sites où ces espèces ont été recensées.

Les espèces d'intérêt communautaire Natura 2000 dans le bassin de la Loire

FCEN d'après <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

		Nombre de sites	% dans l'ensemble des sites
Invertébrés			
Moule d'eau douce	<i>Margaritifera margaritifera</i>	15	7
Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	43	20
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	31	15
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	15	7
Barbot	<i>Osmoderma eremita</i>	18	9
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	79	38
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea telejus</i>	2	1
Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	22	10
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	1	0
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	45	21
Damier du Frêne	<i>Euphydryas maturna</i>	1	0
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	39	19
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	21	10
Gomphe à cercoïdes fourchus	<i>Gomphus graslinii</i>	5	2
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	15	7
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	7	3
Graphodère à deux lignes	<i>Graphoderus bilineatus</i>	1	0
Unio crassus	<i>Unio crassus</i>	15	7
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	36	17
Vertigo angustior	<i>Vertigo angustior</i>	2	1
Taupin violacé	<i>Limoniscus violaceus</i>	2	1
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	3	1
Amphibiens			
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	51	24
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	43	20
Reptiles			
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	18	9
Mammifères			
Loutre	<i>Lutra lutra</i>	51	24
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	26	12



Au-delà des sites Natura 2000, il existe sur le bassin de la Loire des zones humides qui présentent un intérêt particulier au titre de la biodiversité et contribuent à l'équilibre hydrologique des milieux aquatiques. Depuis des décennies, ces milieux régressent en faveur d'aménagements divers, ou pour des usages agricoles. La nécessité de les préserver est pourtant reconnue, et ce tout particulièrement sur l'amont du bassin.

De plus, d'autres menaces sur le patrimoine naturel ont émergé ces dernières décennies, tel que le développement des espèces invasives et la coordination des efforts pour limiter leur expansion est cruciale à sa protection.

Enfin, le bassin de la Loire comporte des espèces de poissons grands migrateurs : aloses, lamproies, truite de mer et deux espèces emblématiques : le saumon atlantique et l'anguille. Grâce à l'effacement ou l'équipement des obstacles permettant une amélioration de la continuité écologique, certaines espèces recolonisent bien le bassin de la Loire : aloses, lamproies. Par contre, la situation reste préoccupante pour les saumons dont les effectifs sont en diminution et l'état sanitaire préoccupant ; pour les anguilles le diagnostic est similaire mais il apparaît que les origines de cette évolution négative sont différentes pour les deux espèces.

► Les autres espaces naturels préservés

Le bassin de la Loire compte d'autres espaces naturels protégés de façon réglementaire ou contractuelle, et qui recoupent souvent les zonages ZNIEFF ou Natura 2000.

En 2012, il s'agit principalement de :

- 12 Parcs naturels régionaux, parfois partiellement inclus, notamment sur les têtes de bassin ;
- 14 Réserves naturelles nationales (9 592 hectares) ;
- 78 arrêtés « protection biotope » sont déclarés (6 415 hectares) ;

- 470 sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels (9 441 hectares).

Il faut noter également la présence d'une réserve nationale de la chasse et de la faune sauvage sur 5 439 hectares, de dix réserves biologiques de l'ONF pour 1 416 hectares et de dix sites acquis par le Conservatoire du littoral pour 5 257 hectares.

Quatre sites ont également été retenus sur le bassin dans le cadre de la convention Ramsar :

- **La Brenne** située en région Centre, dans le département de l'Indre. La superficie du site inscrit est de 140 000 hectares.
- **La Grande Brière** en région des Pays de la Loire, dans le département de Loire-Atlantique, la Grande Brière s'étend sur 19 000 hectares. Elle inclut le marais du bassin du Brivet.
- **Le Lac de Grand-Lieu**. Cette zone, répartie sur 6 300 hectares l'hiver et 4 000 l'été, est située en région des Pays de la Loire, et plus précisément en Loire-Atlantique.
- **Les Basses vallées angevines** en région des Pays de la Loire, dans le département de Maine et Loire. Le périmètre du site désigné s'étend sur 6 450 hectares. Cette gigantesque plaine alluviale englobe la confluence des trois rivières Mayenne, Sarthe et Loir, avec la Maine avant qu'elle rejoigne le fleuve Loire.

Des menaces pèsent sur ces milieux déjà fortement réduits par les usages (on considère que les deux tiers des zones humides ont disparu depuis le début du XX^e siècle) et sur lesquels la pression continue de s'exercer. En effet, l'évolution connue des zones humides montre que, pour la période 2000 à 2010, près de la moitié des sites suivis ont une évolution incertaine voire même défavorable avec 52 sites contre 58 sites à l'évolution favorable ou stable. Ce rapport est, il est vrai, meilleur que pour la période 1990 à 2000 où 73 sites avaient une évolution défavorable ou fortement défavorable contre 57 sites à l'évolution favorable ou stable. (Source : *rapport État 2000 et évolution 1990-2000 des zones humides d'importance majeure*, 2007, SOES).



Les forêts alluviales forment un habitat prioritaire au titre de la directive Habitats.

Mise en œuvre des politiques publiques sur la biodiversité

Cette mise en œuvre concerne des politiques publiques nationales ou régionales, notamment suites aux lois Grenelle I et II.

► Des plans nationaux d'actions au service de la biodiversité

Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'années, il a été renforcé suite au Grenelle de l'environnement.

On compte, fin 2012, 72 plans nationaux d'actions (PNA), à des niveaux d'avancement différents. Sur les 53 PNA axés sur la faune, 18 concernent des espèces présentes dans le bassin de la Loire, et sur les 18 PNA axés sur la flore, 2 PNA sont dans le même cas.

Les plans nationaux d'actions pour lesquels le bassin de la Loire a une responsabilité majeure sont les suivants : Balbuzard pêcheur, Loutre, Naïades (grande Mulette), Odonates, Râle des genêts, ainsi que le Flûteau nageant. D'autres PNA portent sur des espèces dont les populations du bassin de la Loire, bien qu'importantes pour la conservation de ces espèces, sont partagées par rapport au territoire national, à savoir : Chiroptères, Chouette chevêche, Cistude, Maculinea, Naïades (moule perlière), Outarde canepetière, Sonneur à ventre jaune.

► Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)

Parmi leurs dispositions, les lois « Grenelle I et II » prévoient la mise en place d'une trame verte et bleue à l'échelle nationale. Celle-ci s'appuie sur des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la mise en œuvre dans chaque région d'un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce schéma doit être élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional.

Son contenu comprend notamment :

- un diagnostic des continuités écologiques et définition collective des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ;
- une caractérisation de la trame verte et bleue régionale ;
- l'élaboration d'un plan d'actions.

Sur le bassin de la Loire, l'élaboration des SRCE a été lancée dans toutes les régions. En 2011, seule la région Auvergne avait concrètement installé son comité régional TVB, mais la démarche s'est amplifiée depuis dans les autres régions. Ce dispositif devrait surtout se concrétiser au cours de l'année 2013.



Les sites protégés disposent d'outils d'information et de sensibilisation.





Les odonates font l'objet d'un plan national d'actions pour lequel le bassin de la Loire a une responsabilité particulièrement forte.

► Autres démarches régionales

La mise en œuvre des réserves naturelles régionales (RNR), sous l'égide des Régions, se développe progressivement sur le bassin de la Loire. Actuellement, c'est la région Pays de la Loire qui compte le plus grand nombre de réserves naturelles régionales avec une quinzaine de réserves mises en place, et une dizaine en projets. Une dizaine ont également été mises en place dans chacune des régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, mais elles ne concernent que partiellement le bassin de la Loire.

Pour les autres régions, le nombre de RNR est moins important mais les réflexions initiées devraient voir aboutir de nouvelles RNR notamment sur l'axe Loire-Allier.

Plusieurs régions ont également porté des démarches pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

Cela s'appuie en premier lieu sur l'élaboration de stratégies régionales pour la Biodiversité. Sur le bassin de la Loire elles sont élaborées ou en cours pour la plupart des Régions. Pour la région Centre, la Stratégie Régionale pour la biodiversité a ainsi été adoptée en octobre 2011. Cette stratégie à l'horizon 2020 comporte trois objectifs principaux :

- Développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité ;

- Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique ;
- Maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux.

Sa mise en œuvre s'appuie sur 32 plans d'actions et la mobilisation des principaux acteurs dans le cadre du dispositif de pilotage et de suivi.

D'autres Régions ont conduit des démarches spécifiques à la Loire ou ses affluents. C'est le cas de la Région Auvergne avec l'adoption en 2009 d'un schéma de développement durable de la rivière Allier. En Pays de la Loire, la Région a organisé des Assises de la Loire et de l'Estuaire, autour de huit ateliers thématiques, dont 3 plus particulièrement consacrés à la biodiversité. Cela doit se concrétiser début 2013 par un programme régional concerté en faveur de la Loire et de l'estuaire.